

Le Parlement, cependant, a soutenu une série de propositions renforçant la proposition de TAFR de la Commission européenne, proposant notamment de conférer à celle-ci le pouvoir de contrôler les voitures en utilisation et, en cas d'infraction, de pénaliser les constructeurs automobiles ainsi que les autorités d'homologation nationales impliquées. Les eurodéputés ont également soutenu des audits indépendants des autorités nationales et la mise en place d'une base de données des résultats des tests accessible aux tiers, ce qui contribuera à accroître la transparence.

Le Conseil européen doit à son tour se prononcer sur le projet de TAFR. Et les choses risquent d'être plus compliquées qu'au Parlement, certains Etats étant clairement favorables au maintien du statu quo. Comme le soulignait le 28 février la présidente de la commission EMIS, la Belge Kathleen Van Brempt : « *si la loi avait simplement été mise en œuvre et appliquée, nous n'aurions pas été confrontés à ce scandale. Les Etats membres qui continuent à s'opposer au renforcement de la surveillance du marché au niveau de l'UE doivent arrêter de mettre les pratiques inacceptables de certains constructeurs automobiles au-dessus de l'intérêt des consommateurs et citoyens européens.* » [2]

L'affaire du dieselgate est donc loin d'être finie. Dans l'attente, il reste à remercier encore les eurodéputé-e-s qui, en se prononçant en faveur d'une agence européenne de surveillance - et donc en faveur de la protection de la santé humaine et de l'environnement - ont aussi délivré un signal favorable à la restauration de la confiance dans les structures européennes. Ce qui est crucial en ces temps où le projet européen est mis à mal (Brexit, attitude de la Hongrie, de la Pologne, populismes anti-européens, ...). En espérant que leur comportement responsable en inspire d'autres.

Notes

[1] Les résultats des votes nominatifs sont disponibles ici :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-%2f%2fEP%2f%2fNONSGML%2bPV%2b20170404%2bRES-RCV%2bDOC%2bPDF%2bV0%2f%2fFR&language=FR>

[2] Voir le communiqué de presse de la Commission EMIS :

http://www.europarl.europa.eu/pdfs/news/expert/infopress/20170228IPR64254/20170228IPR64254_en.pdf